



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 18 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION DES TROUPEAUX DOMESTIQUES CONTRE LA PRÉDATION : UN LOUP PRÉLEVÉ LE 17 OCTOBRE 2023 SUR LA COMMUNE DE VAL-MARAVEL

Un loup mâle adulte en situation d'attaque sur le troupeau ovin d'un éleveur de la commune de VAL-MARAVEL a été prélevé dans la nuit du 17 au 18 octobre 2023, dans le cadre d'un tir de défense simple réalisé par la louveterie de la Drôme.

Il s'agit du 156^{ème} animal prélevé en France depuis le début de l'année (le 10^{ème} en Drôme) dans le cadre de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant cette espèce et qui fixe un plafond national de 209 spécimens.

Ce tir est intervenu en complément des mesures de prévention contre la prédation du loup mises en œuvre par l'éleveur pour la protection de son troupeau domestique, alors qu'il avait subi plusieurs attaques depuis le début de l'année.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 07 85 77 63 10 – 06 77 18 96 78

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26